



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2009

## Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine  
Nombre de membres du  
Conseil Municipal en  
exercice : 27  
Nombre de membres  
présents : 25  
Nombre de votants : 27

**Date de la Convocation :**  
22 Avril 2009

**Date d'affichage du  
compte rendu**  
13 mai 2009

L'an deux mille neuf, le 28 avril, à 20H30,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le  
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Stéphane PIQUET, Maire

**Présents :** Stéphane PIQUET, Marie-Claude MARTIN, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Philippe PLACE, Gérard, BECEL, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Florence DANEL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Elie DEVASSY, Gwenaël FUSTIER, Olivier BONNEFOI, Estelle Kerdiles, Stéphane RASPANTI, Martine POSSON, Julien BACON, Alain CAZENAVE, Marie-France JOUAULT, Guy SAUTON, Germaine LEBON, Jean François BAGOT

**Absents :** Cécile BELLANGER, Nelly FREY,

**Procurations :** Cécile BELLANGER à Patrick Lahaye

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation des procès verbaux des 17 & 24 mars 2009**

A l'invitation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les procès verbaux des 17 & 24 mars 2009 à l'unanimité.

---

#### 1. EMPRUNTS POUR FINANCEMENT INVESTISSEMENT : AUTORISATION AU MAIRE SIGNATURE DE PRÊT

---

**Rapporteur : Monsieur Philippe Place, adjoint aux finances**

Monsieur Philippe Place informe qu'un appel à candidatures a été lancé pour 3 emprunts :

- 1 600 000 € pour les travaux de la mairie.
- 200 000 € pour l'atelier relais
- 50 000 € pour les travaux sur le réseau d'assainissement

Six banques ont été contactées, quatre nous ont fait parvenir des offres : la Caisse d'Épargne, Dexia, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

La CAO s'est réunie pour étudier ces offres le mardi 21 avril à 18h30 et a décidé de retenir les offres de la Caisse d'Épargne dans les conditions suivantes :

### **1 - Emprunt pour extension et restructuration de la mairie**

La commission, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne : prêt à taux fixe de 4,57% sur 20 ans, amortissement constant, remboursements trimestriels.

### **2 - Emprunt pour achat atelier-relais**

La commission, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne : prêt à taux fixe de 4,44% sur 20 ans, amortissement constant, remboursements trimestriels.

### **3 - Emprunt pour investissement assainissement**

La commission, à l'unanimité, a décidé de ne pas retenir d'offre, ce financement n'étant pas urgent.

Monsieur Philippe Place indique que pour le dossier de la mairie, la demande de financement a été faite sur l'hypothèse maximum des besoins auxquels la commune pourrait recourir. Le choix a été fait d'opter pour l'amortissement constant qui permet de payer de moins en moins d'intérêts au fur et à mesure des remboursements. Le coût total du crédit est également moins élevé. Monsieur Place informe également le conseil municipal que la commune a perçu une dotation « bourg centre » qu'elle ne percevait pas jusqu'à présent. Ceci est dû à l'effet recensement. Cette dotation est en effet attribuée si la population de la commune représente plus de 15 % de la population du canton. Le montant de cette dotation est de 159 000 €, ce qui va permettre d'emprunter moins. Il est à noter que si la population repasse sous le seuil des 15% de la population du canton, cette dotation est réduite la première année de moitié, puis supprimée l'année suivante. Le recensement effectué cette année faisant apparaître une baisse importante de la population, il est probable que la commune se trouvera dans cette situation dès l'année prochaine.

Monsieur Alain Cazenave souhaite savoir pourquoi les taux sont différents pour les deux emprunts retenus. Monsieur Philippe Place répond que cette différence est liée à la date de débloqué des fonds, qui dans un cas est proche, et dans l'autre va s'étaler sur plusieurs mois.

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer qu'actuellement les taux ne sont pas faciles à négocier pour les collectivités, alors qu'il semble qu'ils soient plus intéressants pour les entreprises et les particuliers.

Monsieur Jean-François Bagot expose que le procès verbal du conseil municipal du 17 mars 2009 fait état d'un emprunt pour des travaux sur le réseau d'assainissement collectif. Il souhaite savoir pourquoi cet emprunt ne sera pas contracté. Monsieur Philippe Place explique que les travaux vont bien être faits et que l'appel d'offres est en cours de rédaction, mais que compte tenu des taux actuels et de la disponibilité de trésorerie du budget assainissement, il n'est pas nécessaire d'emprunter immédiatement.

Monsieur Alain Cazenave souhaite savoir si la commune a eu des contacts concernant l'atelier relais. Monsieur Patrick Lahaye l'informe que deux entreprises sont susceptibles d'être intéressées, mais qu'actuellement rien n'a été concrétisé. Monsieur Alain Cazenave demande combien représentent les intérêts pour l'année 2009. Monsieur Philippe Place lui répond que l'équilibre budgétaire doit s'effectuer grâce aux loyers, mais qu'en cas d'absence de locataires, la commune pourrait faire une avance de trésorerie.

Suite à ces débats, le conseil municipal est invité à :

- Approuver les offres de la Caisse d'Épargne concernant les prêts pour les travaux d'extension et de rénovation de la mairie et l'achat de l'atelier relais
- Ne pas donner suite aux propositions de prêts pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement

- Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et tout document y afférent

---

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- décide de retenir les offres de prêt de la Caisse d'Epargne telles que décrites ci-dessus
- décide de ne pas donner suite aux propositions de prêts pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

---

**2. ADMISSION EN NON VALEUR**

---

**Rapporteur : Monsieur Philippe Place**

Le comptable nous a fait part de son impossibilité de recouvrer une somme de 5 centimes concernant des règlements de cantine et garderies, ces sommes étant inférieures au seuil de poursuites.

Le conseil municipal est donc invité à :

- Admettre en non-valeur les sommes de 4 centimes pour l'année 2007 et 1 centime pour l'année 2008
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

---

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- décide d'admettre en non valeur les sommes de 4 centimes pour l'année 2007 et 1 centime pour l'année 2008
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

---

**3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

**Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye**

- Vu le tableau des avancements de grade 2009

- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 23 mars 2009,

Monsieur Patrick Lahaye expose que quatre agents figurent au tableau des avancements de grade pour 2009 :

- Une ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, promouvable au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Une rédactrice principale, promouvable au grade de rédactrice chef
- Une adjointe territoriale du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, promouvable au grade d'adjointe territoriale du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe.
- Un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, promouvable au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Considérant la qualité du travail effectué par ces agents et considérant la délibération du 19 octobre 2007 fixant les ratios des promus-promouvables, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

<b>Suppression</b>	<b>date d'effet</b>	<b>Création</b>	<b>date d'effet</b>
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	01/01/09	ATSEM principal de	01/01/09

à 28h37 par semaine		2 <sup>ème</sup> classe à 28h37 par semaine	
Rédactrice principale à 35h par semaine	01/01/09	Rédactrice chef à 35h par semaine	01/01/09
Adjointe territoriale du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe à 35h par semaine	01/01/09	Adjointe territoriale du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe à 35h par semaine	01/01/09
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 35h par semaine	01/03/09	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 35h par semaine	01/03/09

Le conseil municipal est donc invité à :

- approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

---

4. **DÉSHÉRBAGE DES LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

---

**Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet**

Monsieur Stéphane Piquet expose que conformément à la délibération en date du 22 mai 2003, relative à la politique de régulation des collections de la bibliothèque, la responsable de la bibliothèque a opéré en fin d'année un nouveau désherbage dans les collections de livres et magazines de la bibliothèque. Ce désherbage fait partie de la politique d'acquisition, elle contribue également à la vitalité et à l'animation d'une bibliothèque. L'élimination théorique annuelle est comprise entre 5 % et 10 % du fonds existant. En 2008, 177 livres ont été retirés du fonds, soit à peine 2 %. Les livres seront transmis pour la plupart à la « feuille d'érable » pour être recyclés, car ce sont de très vieux ouvrages abîmés.

Le conseil municipal est donc invité à :

- Prendre acte du désherbage à la bibliothèque municipale.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

- Prend acte du désherbage à la bibliothèque municipale

## Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la préfecture nous a adressé une demande d'annulation du permis d'aménager Acanthe. Un avis favorable de la DDE (service instructeur) avait pourtant émis. Monsieur Alain Cazenave souhaite savoir dans quel délai le projet pourra être relancé. Monsieur le Maire répond qu'actuellement, nous n'avons pas encore les informations nécessaires pour donner une réponse.

Monsieur Patrick Lahaye informe l'assemblée qu'un saisonnier va être recruté du 5 mai au 31 août 2009 pour palier un surcroît de travail aux espaces verts.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 7 juin se dérouleront les élections européennes et que tous les conseillers municipaux seront sollicités pour assurer des permanences aux bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.